

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2023
- Demande FEC : acquisition d'un camion
- Travaux forêt : acceptation devis
- Adhésion au système de certification forestière PEFC
- Programme des travaux dans les Barthes
- Réfection du presbytère : fonds de concours rénovation énergétique
- Réfection salle des associations et WC P. : fonds de concours rénovation énergétique
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Autorisation de passage de la course pédestre sur le site géologique pour les fêtes locales
- Remboursement frais Monsieur Hikmat Chahine
- Transfert du lotissement La Chênaie à la commune

Questions orales

- Rétrocession de la taxe aménagement du golf au Grand Dax
- Enquête publique du golf
- Travaux salle polyvalente

Questions diverses

- Élections sénatoriales
- Installation de poteaux en bois pour la sécurisation du bourg
- Organisation du vide grenier organisé par le Tercis Football Club

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq Mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAHINE Hikmat, Maire

Date de la convocation : 19 Mai 2023

Présents : M. CHAHINE H. - Mme BOGNETKO SANIEZ A. - M. DALIS Chr. - Mme AUDREN P. - M. DARTIGUEMALLE P. - Mme DUPRAT Gh. - Mme GENEZE V. - M. GROCCQ D. - M. MIDON J. - M. TACHOIRES B. - M. PLACHOT L. **présent en visioconférence**

Procuration :

Mme CAZAUX LANUSSE Séverine a donné procuration à Mme GENEZE Virginie

Mme PEYROU Naty a donné procuration à Mme AUDREN Paule

Absents excusés : Mmes CAZAUX LANUSSE S. - PEYROU N. - M. SARTIRANO J.

Secrétaire de séance : M. Christian DALIS

Demande subvention au FEC pour l'acquisition d'un camion

Dans le cadre des subventions octroyées au titre du fonds d'équipement des communes, il nous est demandé de faire nos propositions sur les projets à soumettre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Christian DALIS, Adjoint au Maire chargé des finances :

- **DECIDE** de proposer l'acquisition du camion CITROEN JUMPER BENNE pour un montant total de 21 333,33 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide au titre des crédits du FEC pour cette opération.

Forêt : acceptation de devis de plantation de peupliers

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le budget a été voté le 12 avril 2023 en tenant compte du programme des travaux forêt élaboré par l'Office National des Forêts. Monsieur Hervé Lataillade, agent de l'ONF, responsable de notre patrimoine forestier, nous a fait parvenir un devis suite à une consultation du 4 avril 2023 relative à des travaux de plantation de peupliers. L'entreprise SCEA PÉPINIÈRES PEYRES a

répondu à cette offre pour une proposition s'élevant à 8 963.50 € HT, soit 9 931.25 € TTC.
Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SCEA PÉPINIÈRES PEYRES dont le montant s'élève à 8 963.50 € HT, soit 9 931.25 € TTC.

Adhésion au système de certification forestière PEFC

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,**
- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnées et débardés sous la responsabilité de la commune,
- De charger le Maire ou son Adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Programme des travaux dans les barthes – année 2022

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne **Acceptation des devis**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux pour l'année 2023 à effectuer dans les Barthes dont le montant s'élève à **25 602,03 € TTC** :

I – Amélioration de la qualité des prairies sur la « Grande Barthe »	16 218,73 €
II – Intervention : Réglage niveaux d'eau	305,76 €
III – Nettoyage lieu-dit Boghar	5 400,00 €
IV – Installation portails et portillons	1 494,50 €
V – Restauration des chemins	1 223,04 €
VI – Restauration des terrasses	960,00 €
TOTAL TTC	25 602,03 €

Il informe que :

- le Conseil Départemental des Landes aide la commune à hauteur de 35 % des travaux (TTC) pour le fonctionnement et 30,80 % des travaux (TTC) pour l'investissement,
- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aide la commune à hauteur de 45 % des travaux (HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le programme tel que, présenté en annexe,
- **Sollicite** le Conseil Départemental des Landes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour une subvention la plus élevée possible,
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.**

Restauration du presbytère

Sollicitation de la CAGD - Règlement d'intervention Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de continuer la restauration du presbytère susceptible de bénéficier d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Le cout prévisionnel s'élève à 3 709,10 € HT, soit 4 409,01 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-16-VI.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en date du 29 mars 2023 approuvant son règlement intérieur d'intervention de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal du Grand Dax,

Considérant que les travaux d'isolation et d'électricité du presbytère répondent aux exigences du règlement

car ils entraînent une économie d'énergie ou une amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Article 1 : SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax une participation au financement des travaux de restauration du presbytère au regard du règlement d'intervention adopté en Conseil communautaire.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération et notamment la convention d'attribution de fonds de concours.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article final : Monsieur Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Rénovation salle des associations et WC publics – acceptation devis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité de rénover la salle des associations et WC publics attenants à l'église (isolation, électricité...)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une proposition a été déposée par l'entreprise Gutierrez Albert pour l'isolation.

Vu le budget primitif voté le 12 avril 2023,

Vu la demande de fonds de concours auprès du Grand Dax dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine,

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux d'isolation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Gutierrez Albert d'un montant de 16 575.00 € HT, soit 18 232.50 € TTC.

Rénovation salle des associations et WC publics

Sollicitation de la CAGD - Règlement d'intervention Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des associations et WC public attenants à l'église susceptible de bénéficier d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Le cout prévisionnel s'élève à 21 822,43 € HT, soit 24 529,41 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-16-VI.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en date du 29 mars 2023 approuvant son règlement intérieur d'intervention de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal du Grand Dax,

Considérant que les travaux d'isolation et d'électricité (LED et chauffage) de la salle des associations et WC publics répondent aux exigences du règlement car ils entraînent une économie d'énergie ou une amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Article 1 : SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax une participation au financement des travaux de rénovation de la salle des associations et WC publics au regard du règlement d'intervention adopté en Conseil communautaire.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération et notamment la convention d'attribution de fonds de concours.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant

de l'État.

Article final : Monsieur Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des divers travaux effectués par le service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le Code Général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'entretien des espaces verts et des bâtiments,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Autorisation de passage de la course pédestre sur le site géologique pour les fêtes locales

Dans le cadre des fêtes locales annuelles, le Comité des fêtes organise une course pédestre dénommée « les foulées des Barthes » qui empruntera le site géologique des carrières.

En accord avec les cogestionnaires de la « Réserve Naturelle Régionale des Carrières », la Commune de Tercis les Bains étant propriétaire du site, la Municipalité doit autoriser son passage sur les parcelles AA n°1,9,106 et 135.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire :

Autorise le passage de la course sur les parcelles AA n°1,9,106 et 135.

Remboursement frais Monsieur Hikmat Chahine

Délibération prise et non exécutée

Monsieur l'Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de remboursement en faveur de Monsieur Hikmat CHAHINE, concernant les frais de restauration lors du CALAC le 8 juin 2023 à Soustons.

Le montant de ces dépenses s'élève à 42.00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 42.00 € au bénéfice de Monsieur Hikmat CHAHINE.

Questions orales

- **Transfert du lotissement La Chênaie à la commune**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des lieux effectué par le service voirie du Grand Dax pour le transfert de la voirie et des espaces verts du lotissement La Chênaie. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a émis un avis favorable. Monsieur Midon Joël s'est abstenu étant Président de l'association syndicale concernée. Délibération à prendre lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Voir pour la désignation du notaire chargé de l'acte notarié

- **Rétrocession de la taxe aménagement du golf au Grand Dax**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme est reversée à la commune. Cette taxe sert à créer et à restaurer les infrastructures sur le territoire de la commune.

La communauté d'Agglomération du Grand Dax ayant la compétence de la voirie, de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales est chargée de réaliser ces travaux. En conséquence, afin de pouvoir réaliser les travaux et sur le plan financier de la communauté d'agglomération du Grand Dax, les communes de Dax, Oeyreluy et Tercis les Bains devront prendre la décision de rétrocéder une partie de la taxe aménagement sur les zones du golf à hauteur de 2 points au Grand Dax. Délibération à prendre lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Enquête publique du golf portant sur les 10 permis d'aménager déposés par la SOBRIM pour l'aménagement d'un parcours de golf et d'un programme immobilier sur les communes de Dax, Oeyreluy et Tercis-les-Bains**

Suite au dépôt des dix permis d'aménager effectué par la SOBRIM sur les territoires des communes de Oeyreluy, Tercis et Dax portant sur l'aménagement d'un parcours golfique et de plusieurs lotissements, la réalisation d'une enquête publique préalable à la délivrance des permis est nécessaire. À cet effet, la commune de Dax organisera cette enquête publique unique, cette dernière disposant en son sein des compétences et des moyens utiles à sa bonne organisation.

- **Travaux salle polyvalente**

Afin de réfléchir sur le projet de la salle polyvalente, de l'ancien cabinet médical et des abords, un groupe de travail est composé de M. Plachot Ludovic, Midon Joël, Dals Christian, Grocq Daniel, Dartiguemalle Patrick et Mme Audren Paule.

Questions diverses

- **Élections sénatoriales**

Monsieur le Maire fait part que le 9 juin aura lieu l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il faut une liste de 3 titulaires et de 3 suppléants. 3 personnes se présentent : M. Chahine, Tachouires et Mme Bognenko Saniez.

- **Installation de poteaux en bois pour la sécurisation du bourg**

La commission de l'aménagement du bourg doit se réunir pour l'installation de poteaux en bois devant le presbytère, au parc... M. Lascaray interviendra pour la mise en place.

- **Organisation du vide grenier organisé par le Tercis Football Club**

Lors des manifestations, notamment loto et vide grenier, il faut prévoir des parkings (signalisation). Pas de stationnement au bord des trottoirs pour ne pas perturber la circulation et l'accès pour les secours.